



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Campagne d'information sur les aides possibles pour faire face à la perte d'autonomie

Publié le 09 septembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Comment aider un proche en perte d'autonomie à rester à son domicile ? Quelles sont les solutions et les aides possibles ? Pour les personnes dépendantes ? Pour les proches aidants ? La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lance une nouvelle campagne d'information sur toutes les aides disponibles : allocation personnalisée d'autonomie, congé de proche aidant...

La campagne d'information diffusée sur France Télévisions jusqu'au 15 octobre 2021 présente le programme court « *Ensemble pour l'autonomie* » : vidéos qui donnent en moins d'une minute des conseils pratiques sur les solutions et les aides possibles pour faire face à une situation de perte d'autonomie.

En complément du programme, des chroniques radio et des affichages dans la presse régionale et nationale seront diffusés tout au long de la campagne d'information. Toutes les informations sont disponibles sur le portail [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>) : démarches, aides, accompagnement à domicile, adresses, prix des établissements, comparateur officiel des prix et des restes à charge en EHPAD...

Ce portail répond aux questions fréquemment posées par les personnes âgées et leur entourage :

- comment puis-je être aidé chez moi pour conserver mon autonomie ?
- comment puis-je bénéficier d'un accompagnement approprié à mes besoins lorsque je vis en établissement ?
- en tant que proche aidant, comment puis-je bénéficier d'aide et de soutien ?

Retrouvez tous les épisodes « *Ensemble pour l'autonomie* » (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/videotheque#titre-principal-article>) dans la vidéothèque du portail.

Rappel : Le congé de proche aidant indemnisé concerne tous les salariés du secteur privé, les agents du secteur public, les indépendants ainsi que les demandeurs d'emplois. Il est accessible sous conditions (lien familial ou étroit avec la personne aidée, résidence en France de la personne aidée). Sa durée maximale est de trois mois mais il peut être renouvelé, sans pouvoir dépasser un an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

Le montant de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) est fixé à 52,08 € pour un aidant qui vit seul et à 43,83 € pour une personne vivant en couple. Elle est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Et aussi

- Congé de proche aidant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16920>)
- Congé de proche aidant dans la fonction publique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35001>)
- Personnes âgées : le site internet de référence [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) fait peau neuve (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14332>)

Pour en savoir plus

- Âge et autonomie : s'informer sur les aides et les solutions possibles [✉](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/age-et-autonomie-sinformer-sur-les-aides-et-les-solutions-possibles) (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/age-et-autonomie-sinformer-sur-les-aides-et-les-solutions-possibles>)
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Dossier de presse : Âge et autonomie : s'informer sur les aides et les solutions possibles [✉](https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees-espace-presse/2021/dossier-de-presse-age-et-autonomie-sinformer-sur-les-aides-et-les-solutions-possibles) (<https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees-espace-presse/2021/dossier-de-presse-age-et-autonomie-sinformer-sur-les-aides-et-les-solutions-possibles>)
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Vidéothèque du portail "Pour les personnes âgées" [✉](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/videotheque#titre-principal-article) (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/videotheque#titre-principal-article>)
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Des ressources pour les besoins essentiels des personnes âgées et de leurs aidants [✉](https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/autonomie/rompre-isolement-aines/personnes-agees-et-leurs-aidants/article/des-ressources-pour-les-besoins-essentiels-des-personnes-agees-et-de-leurs?var_mode=calcul) (https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/autonomie/rompre-isolement-aines/personnes-agees-et-leurs-aidants/article/des-ressources-pour-les-besoins-essentiels-des-personnes-agees-et-de-leurs?var_mode=calcul)
Ministère des solidarités et de la santé

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage

- [3939 Allo Service Public](#)

Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](#)
- [gouvernement.fr](#)
- [data.gouv.fr](#)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0